

DELIBERATION
CC_2021_235

OBJET :

COMMISSION 4

FINANCES

*Vote du budget primitif
2022 du budget principal*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 39

Suppléant présent : 0

Procurations : 10

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCO sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 6 décembre, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCROY, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Frédéric PRADALIER, procuration à Pascal FROMONT
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

COMMISSION 4

FINANCES

Vote du Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Pévèle Carembault

Le Conseil Communautaire

En application des articles L2121-31 du code général des collectivités territoriales relatifs à la présentation du compte administratif ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°CC_2021_208 du Conseil communautaire en date du 15 novembre 2021, relative au rapport d'orientations budgétaires ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTIONS, pour 49 VOTANTS)

S'est abstenu : Jean-Luc LEFEBVRE

- ***D'adopter le budget primitif de l'année 2022 du budget principal de la communauté de communes Pévèle Carembault tel que figurant ci-joint.***

PRECISE qu'au sein de ce budget primitif, cinq services assujettis à la TVA sont identifiés :

- Le bâtiment à usage locatif situé sur la commune de SAMEON
- La zone industrielle de GONDECOURT
- Service de collecte des déchets non dangereux
- La Passerelle
- Le Centre Aquatique

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

